

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1 / 2.500°

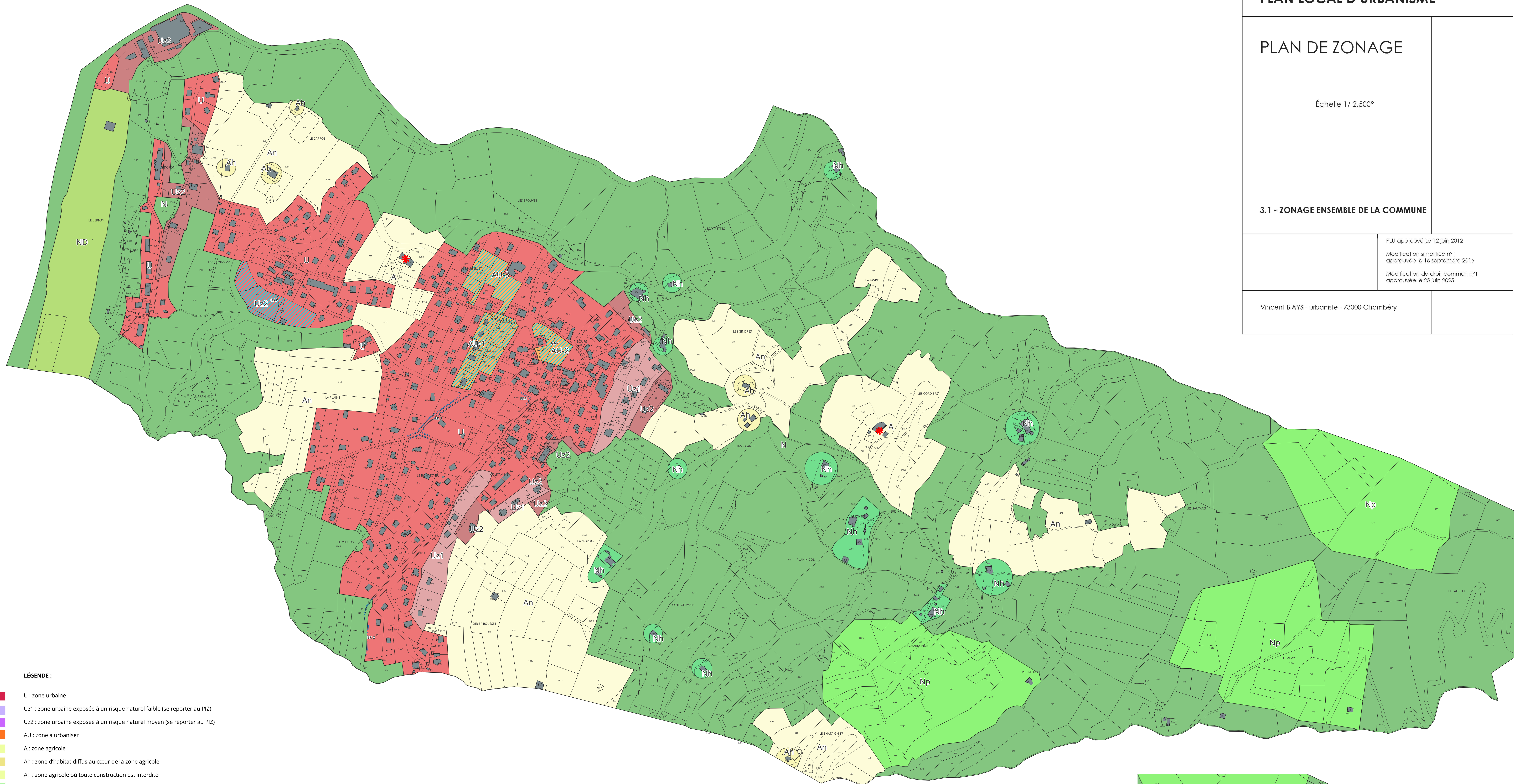
3.1 - ZONAGE ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PLU approuvé Le 12 juin 2012

Modification simplifiée n°1
approuvée le 16 septembre 2016

Modification de droit commun n°1
approuvée le 25 juin 2025

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry



LÉGENDE:

-  U : zone urbaine
-  Uz1 : zone urbaine exposée à un risque naturel faible (se reporter au PIZ)
-  Uz2 : zone urbaine exposée à un risque naturel moyen (se reporter au PIZ)
-  AU : zone à urbaniser
-  A : zone agricole
-  Ah : zone d'habitat diffus au cœur de la zone agricole
-  An : zone agricole où toute construction est interdite
-  N : Zone naturelle
-  Nd : zone où les dépôts sont autorisés
-  Nh : zone d'habitat diffus au cœur de la zone naturelle
-  Np : zone correspondant aux périmètres de protection des captages

- | | |
|---|---|
|  | Bâtiment d'élevage |
|  | Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) |
|  | Emplacement réservé |

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Elargissement de voirie	Commune	630 m²
2	Elargissement de voirie	Commune	250 m²
3	Elargissement de voirie	Commune	100 m²

